



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

COMMUNIQUE DU 7 FEVRIER 2026

Objet : Compteurs communicants, quand les fournisseurs d'électricité tentent de forcer le consentement...

Les fournisseurs locaux d'électricité changent leur communication. Alors que jusqu'à présent ils se contentaient de prendre acte poliment des refus de remplacement de compteurs notifiés par leurs clients, voilà que désormais **leur réponse est clairement fallacieuse.**

En effet, les abonnés qui ne veulent pas du remplacement de leur compteur électrique traditionnel par un compteur dit « communicant » (type LINKY) se voient désormais expliquer que :

- ce remplacement serait obligatoire, car « décidé par les municipalités » : **c'est juridiquement trompeur,**
- et que seule l'option « communicante » pourrait éventuellement ne pas être activée à leur demande : **c'est techniquement trompeur.**

Derrière cette présentation qui se veut rassurante se cache une réalité beaucoup moins séduisante :

- lorsqu'il n'est pas strictement nécessaire à la sécurité ou à la continuité du service, le remplacement du compteur **sans information ni consentement préalables** est une **atteinte au droit élémentaire de l'abonné de faire un choix éclairé ;**
- et surtout, **la technologie CPL (courant porteur en ligne),** utilisée par ces compteurs, **continue de fonctionner même lorsque la « fonction communicante » est prétendument désactivée (1).**

Dans ce cas, la transmission de signaux sur le réseau électrique interne du logement subsiste, entraînant une **augmentation de l'exposition aux champs électromagnétiques de TOUTE LA MAISONNEE 24 H SUR 24** et ce, à la faveur d'un **brouillage volontaire de l'information.**

EPLP rappelle en outre que ces compteurs impliquent un **gaspillage massif de ressources** (remplacement d'équipements parfaitement fonctionnels) et une **production importante de « déchets »** et qu'ils s'inscrivent dans une logique de **surveillance et de centralisation des données.** Ils soulèvent donc de **légitimes**



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

interrogations démocratiques, environnementales et sanitaires (en particulier pour les personnes électrosensibles, les enfants, les personnes âgées ou vulnérables).

Dire aux abonnés que le compteur communicant sera posé « quoi qu'il arrive », en leur accordant seulement un simulacre de choix, revient à les réduire à de simples variables techniques en niant leur droit et à transformer le service public en outil de coercition technologique.

Ce triple mépris est inacceptable.

Ajoutons qu'aucun bénéfice financier, sanitaire, environnemental ou social n'est démontré pour les abonnés (cf opération « française »). Rien ne justifie cette généralisation forcée sauf les gains **économiques pour les opérateurs et le confort des coupures à distance (2)**, au détriment des usagers qui, in fine, paieront les factures (de tous ordres !).

EPLP :

- rappelle que les abonnés sont en droit d'exprimer un **refus explicite** ;
- demande que ces refus soient **respectés sans pression ni subterfuge** ;
- exige a minima une **information transparente préalable** sur le fonctionnement réel des compteurs dits « communicants » ;
- appelle les collectivités et les opérateurs à **cesser toute intimidation** à l'encontre des usagers.

EPLP appelle donc les abonnés à refuser par écrit **(3)** ces équipements sans doute dangereux mais a minima inutiles et coûteux et les encourage à ne pas se laisser intimider par des arguments d'autorité infondés. EPLP continuera à documenter les dérives et à informer les Calédoniens, et, si nécessaire, à engager les démarches judiciaires appropriées pour défendre **la santé, l'environnement et les libertés individuelles (4)**.

« Moderniser » ne peut se faire ni contre le droit, ni contre la santé, ni contre l'environnement.

Pour EPLP, Martine Cornaille

(1) Même lorsque les fonctions communicantes ne sont **pas activées au niveau logiciel, le matériel reste physiquement capable d'émettre et de recevoir des signaux CPL. De plus, l'abonné n'a aucun moyen de vérifier** l'absence d'émissions.



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

(2) voire d'autres coercitions futures ?

(3) Ecrire à clientele@enercal.nc; ou eeccsmart@engie.com;

(4) un recours d'EPLP est « pendant » devant le juge administratif qui vise à dénoncer la **politique du fait accompli** du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et des deux opérateurs (remplacement généralisé sans étude d'impacts et sans consentement éclairé). Avec la centrale accostée dite « temporaire » imposée sans enquête publique, les abattages de requins réalisés sans étude d'impact, les vaccinations obligatoires, le déploiement de la 5G, les signatures de conventions hasardeuses avec de riches privés étrangers pour la surveillance de notre Parc de la Mer de Corail, les compteurs communicants...et l'absence systématique de débat public, on a de quoi s'interroger : vivons-nous bien en démocratie ?



Vous aimez cette communication ? Partagez-la avec votre entourage !

Faire nombre cela compte ! Pour adhérer et / ou faire un don :

<https://ensemble-pour-la-planete.org/articles/?url=/385-la-une/>

[Faire un don à EPLP \(helloasso.com\)](https://helloasso.com)

ou adressez-nous un chèque par voie postale à

EPLP - BP 32008- 98897 Nouméa Cedex

Grand merci à ceux qui voudront / pourront nous soutenir.